

Lundi 3 avril 2023  
à Rennes

## Session plénière du Conseil régional

### Lutte contre la misère et la précarité : la Région veut agir concrètement

Cette politique nouvelle pour lutter contre une pauvreté qui s'accroît sera présentée vendredi aux élus réunis en session plénière. Le Président Chesnais-Girard souhaite que la Région prenne part à la mobilisation collective, sur son champ de responsabilité et en lien avec les associations, l'Etat, les départements, les communes et les EPCI. Si la collectivité vient déjà en aide aux personnes fragiles (accompagnement des demandeurs d'emploi en formation, tarification adaptée dans les transports ainsi que dans les restaurants et internats des lycées...), l'urgence sociale impose aujourd'hui d'aller plus loin, en facilitant l'accès ou le retour des plus démunis aux services essentiels auxquels ils ont tous droit.

Si la situation se durcit en raison de l'inflation, elle tend aussi à s'aggraver du fait de la complexité des dispositifs d'accompagnement, illisibles et inaccessibles précisément pour de nombreux ayants droit. Repérer et mieux connaître ces publics, faciliter leur accès aux services, réduire les non-recours sont des enjeux majeurs pour tous les acteurs publics.

#### Contribuer à une réponse collective

La diversité des situations implique de nombreux intervenants et tout autant de réponses. D'où la nécessité d'échanger et de se coordonner. Au côté des acteurs associatifs, de l'Etat et des collectivités concernées au regard de leurs compétences propres, la Région entend prendre sa part dans la mobilisation collective.

Pour le Président Chesnais-Girard, son Vice-président **Pierre Pouliquen**, et **Régine Roué**, l'élue en charge de ce dossier, « *il est de notre responsabilité de contribuer à ce que chacun et chacune, quel que soit son âge, son genre, son statut social, son parcours de vie, trouve sa juste place dans notre société* ».

L'action de la Région, au travers de ses domaines d'intervention, sera **complémentaire** de celle conduite sur le terrain par les acteurs centraux impliqués dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

\* contre 14,6 % au niveau national, soit 9,3 millions d'hab., dont 3 millions d'enfants.

#### Aller plus loin que les dispositifs post-COVID

Ces dernières années, et tout particulièrement ces derniers mois avec la crise sanitaire, la Région a lancé de nombreux dispositifs afin d'apporter des réponses concrètes aux Bretonnes et Bretons en difficulté :

- nouvelle **tarification sociale dans les transports** ;
- meilleur **accompagnement des demandeurs d'emploi** ;
- mesures d'urgence pour accompagner au mieux la jeunesse bretonne et **lutter contre la précarité étudiante**, notamment avec le CROUS ;
- abondement exceptionnel en 2021 des **fonds sociaux des 253 lycées** publics et privés,
- nouvelle **tarification solidaire dans la restauration et l'hébergement dans les 115 lycées publics** du territoire, depuis septembre 2022,
- soutien financier aux **4 principaux réseaux de l'aide alimentaire (Fédération des banques alimentaires, Restos du Cœur, Secours Populaire et Croix Rouge)** dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

Le document soumis au vote jeudi propose d'aller plus loin avec de **nouveaux engagements** en faveur, notamment, **des mobilités, de l'insertion, de l'alimentation, de l'accès aux services publics et aux loisirs (cf. au verso)**.

#### En Bretagne

**350 000 personnes**  
**(10,8% de la population\*)**  
**sous le seuil de pauvreté**  
**(1 063 €/mois)**

#### SERVICE PRESSE

# Refus de la misère et de la précarité (2023-2027)

## La Région s'engage à faire plus !

Parmi les principaux engagements de ce plan :

### > Mobilité sociale et inclusive

- **Transports scolaires** : pour les familles, l'abonnement est aujourd'hui de 120 €/an ; la Région étudie, pour la rentrée 2025, la mise en place d'une **tarification sociale** basée sur le quotient familial CAF, comme cela a été fait en septembre 2022 pour la restauration lycéenne ;
- Le tarif **BreizhGo solidaire** pourra être élargi à des publics jusqu'ici « oubliés », comme les **pensionnaires d'invalidité et les aidants** ;
- Seront mis à disposition des associations et plate formes de mobilité sociale des **véhicules et scooters d'occasion de la flotte « Région »** ;
- Les **initiatives d'autopartage** seront accompagnées à condition que des **tarifs réduits** soient accessibles aux personnes précaires ;
- L'aide au **permis de conduire** pour les stagiaires en formation les plus en difficulté socialement, sera maintenue avec une attention particulière portée aux familles monoparentales ;
- Et aussi : appui au **covoiturage solidaire**.

### > Accès à la formation pour les décrocheurs

- Dans certains **tiers-lieux**, des permanences pourront être assurées par des **animateurs emploi-formation** de la Région ;
- Des **espaces IDEO d'orientation** seront déployés **dans les zones « blanches »**, territoires ruraux ou quartiers urbains prioritaires ;
- La Région encouragera les organismes de formation à **adapter leurs horaires** et à prendre des initiatives innovantes (micro-crèches éphémères) facilitant le **retour à l'emploi des femmes** ;
- En lien avec le Rectorat, l'implantation de **nouveaux micro-lycées**, comme celui de Victor & Hélène Basch à Rennes, sera soutenue en vue de l'accueil de jeunes en situation de décrochage ;
- La Région continuera de s'impliquer dans le plan régional de prévention et **lutte contre l'illettrisme (150 000 à 200 000 personnes en Bretagne)** ;
- L'expérimentation menée à Redon avec des **familles monoparentales**, des femmes majoritairement en « sous-emploi » et en « non recours », sera étendue.

### > Lutte contre la précarité alimentaire et matérielle

- Les **dons de denrées alimentaires non consommées dans les selfs des lycées** seront encoura-

gés. Les équipes de cuisine diffuseront auprès des jeunes des recettes de **repas simples, équilibrés et à petit budget** ;

- La Région mettra à disposition des associations de solidarité du **mobilier et des matériels informatiques de seconde main** lui appartenant ;
- La convention Etat-Région signée avec les principaux **réseaux d'aide alimentaire** prévoit de financer l'aménagement et l'équipement de leurs **points de distribution** pour améliorer l'accueil des bénéficiaires et les conditions de travail des bénévoles. Ils seront aussi incités à se rapprocher d'un autre public, les **étudiants précaires** tandis que seront favorisés les contacts avec des **producteurs locaux** susceptibles de les alimenter.

### > Qualité de vie et logement abordable

- Dans le cadre de sa nouvelle politique de l'habitat en cours de construction, la Région sera attentive à **l'accès des personnes précaires à un logement abordable** ;
- Après Dinard et Lamballe, l'expérimentation concernant la **mise à disposition des internats des lycées pour y loger des saisonniers**, en juillet et août, va être **étendue dès cet été**.

### > Accès aux services, loisirs culturels et sportifs

- Avec l'Etat et les partenaires concernés, une expérimentation **territoires « 100 % accès aux droits »** sera menée pour lutter contre les non-recours ;
- Favorisant l'accès des personnes précaires à la **vie culturelle**, le dispositif **Cultur'actions solidaires** sera étendu tandis qu'une action similaire facilitera les **activités physiques et sportives** ;
- Tout enfant ne partant pas en vacances devra pouvoir profiter d'une **journée à la mer** en famille ;
- Les **Pass classe de mer et classe nature** seront abondés et fléchés en particulier vers les 32 quartiers prioritaires « Politique de la ville ».

### > La Région, employeur et acheteur

- De nouveaux partenariats seront noués avec des structures d'insertion pour favoriser les **remplacements d'agents dans les lycées publics** ;
- L'accueil, dans les services de la Région, de **stagiaires, apprentis et alternants** sera renforcé ;
- Les **clauses sociales** vont s'imposer de plus en plus **dans les achats et commandes publiques** de la Région (50 % des marchés à horizon 2025).